



Mouvement de mutation complémentaire Catégorie C Filière Fiscale au 1^{er} janvier 2014 CAP des 22, 23, 24 et 25 octobre 2013

Déclaration liminaire CGT Finances Publiques

Licenciements dans le privé, suppressions d'emplois, gel des salaires et du point d'indice dans la Fonction Publique, nouvelles attaques contre les retraites : il faut stopper l'austérité !

Si le projet actuel n'est plus tout à fait celui qui avait été annoncé dans un premier temps (remise en cause du calcul des pensions sur le salaire versé les six derniers mois, augmentation de la CSG), c'est principalement en raison du rejet de ces mesures et l'annonce des mobilisations de cette rentrée.

Un avant-projet de loi a été rendu public le 5 septembre : il prévoit l'allongement de la durée de cotisation jusqu'à 43 ans en 2035, la mise en place d'un conseil de surveillance de 5 personnalités pour préparer de nouveaux reculs des droits, il vise notamment à « simplifier la gouvernance » des régimes des retraites avec, notamment, le Code des pensions (fonctionnaires) toujours dans le collimateur pour satisfaire aux exigences de l'Union Européenne...

La promesse a été faite au MEDEF de baisser le « coût du travail » avec le transfert des cotisations famille payées par les seuls employeurs vers l'impôt : CSG, taxes environnementales ou des taxes comme la taxe tabac.

Le projet de loi sur les retraites qui a été présenté le 18 septembre au Conseil des ministres doit être combattu. La CGT Finances Publiques estime indispensable le renforcement de la mobilisation.

C'est pourquoi, la CGT a appelé à un rassemblement le jeudi 10 octobre devant le ministère du travail. Elle a également appelé à une journée de mobilisation le mardi 15 octobre avec une manifestation régionale qui s'est conclue par un rassemblement devant l'Assemblée nationale.

Concernant le projet de loi de finances pour 2014 qui a été officialisé par le gouvernement fin septembre, il confirme l'accélération de la réduction des « dépenses publiques ».

Après une année 2013 déjà lourdement frappée du sceau de l'austérité ce budget, avec 3 milliards de prélèvement supplémentaires et moins 14,8 milliards de dépenses, enfonce encore plus le pays dans la crise.

S'il était adopté les premiers frappés seraient les agents de l'Etat avec une baisse de 1,7 milliards de la masse salariale et le gel, pour la cinquième année consécutive du point d'indice.

Montreuil, le 14 novembre 2013

Syndicat national CGT Finances Publiques

Case 450 ou 451

263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr

• Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr

• dgfip@cgt.fr

• Tél : 01.55.82.80.80 • Fax : 01.48.70.71.63

CGT FINANCES PUBLIQUES

Le fonctionnement des services serait lui aussi lourdement affecté (-900 millions) comme celui des opérations de l'Etat (-1,5 milliard) ou les collectivités territoriales (-1,5 milliard).

Dans le même temps, le projet de loi de financement de la sécurité sociale prévoit 5,5 milliards d'économie : 2,9 milliards des dépenses maladie, 1,9 milliards pour les retraites, 0,3 milliard pour le chômage, 0,2 milliard pour la famille.

Le seul poste qui se porte bien c'est celui du paiement des intérêts de la dette.

En 2014 nos impôts devraient assurer 46,7 milliards de revenus à ceux qui détiennent cette rente.

Si l'on prend en compte les plus de 100 milliards de dividende versés aux actionnaires c'est plus de 15 % du PIB qui est détourné de l'économie vers des profits financiers.

A cela s'ajoute la fraude fiscale dont on a appris ces dernières semaines que la fraude à la seule TVA coûterait 32 milliards au budget de l'Etat au lieu de 10 comme estimés jusqu'ici.

Dans toute l'Union Européenne, les inégalités se creusent et la pauvreté augmente aussi vite que le chômage. Mais la limite de tolérance des peuples à ce racket est peut être bientôt atteinte comme le montre les dernières manifestations contre l'austérité en Italie et au Portugal.

A la DGFIP, ce sont des milliers de suppressions d'emplois auxquels s'ajoutent les postes vacants, les restructurations, les suppressions et fusions de services, les travaux sur sites, les restructurations immobilières, la dégradation des conditions d'accueil du public, la mise à mal des missions et des conditions de travail, la remise en cause des règles de gestion...

Le contexte dans lequel s'inscrit la démarche stratégique rendu publique le 9 juillet est la poursuite des suppressions d'emplois avec un budget 2014 qui prévoit, notamment, 2564 suppressions d'emplois à Bercy (28 000 depuis 2002) et la réduction drastique des dotations budgétaires.

La démarche stratégique c'est notamment une accélération de la liquidation de pans entiers des directions territoriales, les transferts aux directions

régionales qui seront dotées de pouvoirs étendus, la dématérialisation généralisée, les concentrations du réseau, les pôles en tous genres, le travail à distance, le recul de l'accueil, la remise en cause des droits des agents sous couvert de réévaluation régulière.

La CGT Finances Publiques condamne la démarche stratégique et exige son abandon.

La CGT insiste sur l'urgence de la situation et exige l'arrêt des suppressions d'emplois et la création de postes à hauteur des besoins des services.

C'est dans ce contexte particulièrement difficile de pénurie d'emploi et de remise en cause du service public, que paraît le projet de mouvement complémentaire de mutations C filière fiscale.

Le taux de satisfaction indiqué par l'Administration est de 20.9 % (219 demandes satisfaites sur 1050). Il ne peut en aucun cas occulter la situation de l'emploi qui est catastrophique.

Les représentants des personnels de la CGT Finances Publiques considèrent que ce projet de mouvement de mutation fait apparaître de nombreux sous effectifs et la situation de nombreux collègues en attente de mutation reste très difficile :

Les Caractéristiques du projet de mouvement de mutation :

- ▶ 118 directions déficitaires sur 137,
- ▶ 33 directions fermées à toute mutation,
- ▶ 39 départs d'Ile de France vers la province,
- ▶ 98 mutations de province à province,
- ▶ 55 mutations internes en Ile de France,
- ▶ 109 rapprochements externes en attente (dont 9 sur le département du Nord, 15 sur la Somme, 24 sur le Pas de Calais, 11 sur l'Aube, 9 sur la Réunion, 8 sur la Guadeloupe et 6 sur la Martinique),
- ▶ 27 rapprochements externes satisfaits au titre de la priorité et 10 en liste normale seulement,
- ▶ la Réunion reste fermée à toute mutation, seulement 3 arrivées en Guadeloupe et 2 en Martinique.

La situation des effectifs au 1^{er} septembre faisait ressortir un déficit de plus de 700 agents C. Après la parution du projet de mouvement complémentaire de mutation C ce sont encore 452 postes qui demeurent vacants dans la filière fiscale (377.4 en province et 74.6 en RIF) sans oublier les 196.8 postes vacants dans la Filière Gestion Publique.

Cette année encore, les services ont du fonctionner en sous effectifs permanents ce qui prouve une fois de plus que le volume de recrutement dans la catégorie C est largement insuffisant et que l'administration, comme à son habitude, anticipe les suppressions d'emplois d'une année sur l'autre.

La CGT Finances Publiques estime que l'Administration ne prend toujours pas en compte la gravité de la situation auxquels sont confrontés les collègues dans les services. La situation des effectifs reste largement déficitaire malgré l'appel de la totalité des lauréats du concours 2012 (liste principale + liste complémentaire).

Cette année, l'appel de la liste complémentaire au 1^{er} octobre crée de fait une inégalité de traitement entre les agents notamment en matière d'affectations : des agents de la liste

complémentaire obtiennent des affectations refusées au mouvement général à des titulaires et aux lauréats de la liste principale.

La CGT Finances publique réaffirme que l'administration doit recruter à hauteur des besoins dès le mois de juin pour le fonctionnement des services d'une part et une égalité de traitement entre les agents d'autre part.

Si l'administration recrutait à hauteur des besoins des services, de nombreux agents, dont certains se trouvent en grande difficulté ne seraient pas « bloqués » sur leur résidence actuelle et auraient obtenu leur mutation.

Lors de la CAP, les élus de la CGT finances Publiques veilleront au respect des règles de mutations et à ce qu'aucun agent ne soit lésé.

Cette année encore, les représentants des personnels de la CGT interviendront durant la CAP, pour tous les agents qui leur ont confié leur demande, non seulement en évoquant leur situation personnelle mais aussi en les resituant dans un contexte où l'emploi est au cœur du problème.